

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-DIEU
MRC DES BASQUES**

31 août 2022

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au lieu habituel des délibérations, mercredi le 31 août 2022, à laquelle étaient présents :

Monsieur Jean-Claude Malenfant

Madame Annie Lévesque-Lauzier

Messieurs Stéphane Rioux
Jean-Pierre Bélisle
Bruno Gamache

Était absente Colombe April

Tous les conseillers (ères) formant quorum sous la présidence de M. Jean-Claude Malenfant, maire.

Était également présent à ladite assemblée M. Marc Morin, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Les membres du conseil présents confirment que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés dans les délais légaux. Le maire signale donc qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2022-08-148

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Stéphane Rioux
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé et signifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2022-08-149

**RÉSOLUTION – NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E)
MUNICIPAL DOSSIER N° 250-32-005577-212 DE LA COUR DU QUÉBEC
CH. CIV. DIV. DES PETITES CRÉANCES**

ATTENDU LE départ de monsieur Daniel Dufour à titre de directeur général de la municipalité le 1^{er} août 2022;

ATTENDU QUE celui-ci agissait à titre de représentant de la municipalité dans le dossier n° 250-32-005577-212 de la Cour du Québec ch. civ. div. des petites créances;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un(e) représentant(e) de la municipalité au dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Annie Lévesque-Lauzier
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu nomme Madame Guylaine Gagnon à titre de représentante de la municipalité dans le dossier n° 250-32-005577-212 de la Cour du Québec ch. civ. div. des petites créances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 44 par le maire.

Jean-Claude Malenfant,
Maire

Marc Morin,
Directeur général

